

De la Philosophie « De la Reforme Ecole Nouvelle » aux Raisons de son Echec au Benin

From the “New School Reform” Philosophy to the Reasons of its Failure in Benin

Cohovi Flaubert Spartacus TESSY ^{1*} Albert Jovite NOUHOUAYI ^{1,2}

Département de Philosophie
Université d'Abomey-Calavi 01 BP 526, Cotonou 01



RESUME – Le système éducatif béninois a connu en son sein plusieurs politiques et réformes éducatives soutenues par les espoirs de tous acteurs du système. Malgré tous ces espoirs portés lors de l'élaboration et de leur mise en œuvre, les résultats obtenus n'étaient pas ceux escomptés. A quoi est donc dû cet état de chose?

Dans la présente réflexion nous nous sommes intéressés aux causes de l'échec des différentes réformes et politiques éducatives, l'Ecole Nouvelle surtout, à travers les enquêtes menées auprès des acteurs du système, parents d'élèves, enseignants, chefs d'établissement provisoires. Des entretiens et des interviews ont été aussi réalisés à côté des enseignants à la retraite et autres anciens acteurs et personnes ressources.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus nous permettent de dire qu'au cours de sa mise en application beaucoup de dysfonctionnements avaient été au cœur de la réforme toute chose qui n'avait plus permis d'aboutir aux résultats attendus.

Mots clés – Réformes- Crise De L'éducation - Echec - Dysfonctionnements - Acteurs.

Abstract – The Beninese education system has experienced several policies and educational reforms supported by the hopes of all actors in the system. Despite all these hopes during the development and implementation, the results were not as expected. So what is this chosen state of?

In this reflection, we are interested in the causes of failure of the various educational reforms and policies, especially the New School, through the surveys examined among the actors of the system, parents of pupils, teachers, principals and interviews were also carried out alongside retired teachers and other former actors and resource persons.

The results we have achieved allow us to say that during its implementation. Many dysfunctions had been at the heart of the chosen reform which no longer had a license to achieve the expected results.

Keywords – Reforms, Education Crisis, Failure, Dysfunctions, Actors.

I. INTRODUCTION

A travers la présente réflexion, nous examinerons quelques causes qui sont à la base du non aboutissement des réformes éducatives en Afrique en général et au Bénin en

particulier. La réforme, objet de notre réflexion ici est celle dite « **Ecole Nouvelle** ». Ce sont les impacts des grèves ; la fermeture des centres et établissements de formation ; les conséquences de la crise économique ; l'année blanche

etc. Le manque de planification et de préparation, le manque de préparation active de tous les acteurs du système éducatif, l'inadaptation des réformes au contexte et aux réalités des pays bénéficiaires, l'instabilité et ou l'éternel recommencement, le manque de volonté ou d'accompagnement politique, la pauvreté, et /ou le défaut de financement pour ne citer que ces causes-là. Pour finir, nous analyserons aussi les conséquences de ces causes sur l'ensemble de ces réformes et les perspectives d'avenir.

A : Les causes de l'échec des réformes éducatives

Parmi ces causes, on peut citer

1. 1. La longue grève des enseignants béninois.

Commencée timidement par quelques-uns dès le 20 janvier 1989, la grève des enseignants du Bénin a atteint son point culminant le 21 avril 1989, lorsque, sous la pression de la base, le bureau directeur du syndicat national de l'enseignement supérieur s'est réuni en assemblée générale extraordinaire dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences de la Santé, au champ de foire à Cotonou. Cette assemblée générale se termina par une déclaration signée par la majorité des enseignants. Ils y ont dénoncé les maux qui minaient le pays en général et le monde scolaire en particulier. Le texte dit notamment ce qui suit :

« La situation dans le monde scolaire et universitaire béninois, comme dans tout le pays se caractérise, d'une part, par des retards inadmissibles dans le paiement des salaires des fonctionnaires, et des bourses et secours des étudiants, retards atteignant quatre mois et parfois davantage et entraînant l'aggravation des problèmes sociaux, l'extension de la population, misère qui jure avec l'enrichissement illicite d'une minorité. Mais elle se caractérise aussi, d'autre part, par l'intensification de la répression, le déclenchement par le pouvoir d'une violence qui frappe indistinctement des populations sans défense. »

C'était la première fois, depuis la création du Parti de la révolution populaire du Bénin en novembre 1975 et sa mainmise sur toutes les institutions nationales que des Agents Permanents de l'Etat osaient dénoncer les maux dont ils souffraient et contester publiquement la manière dont le pays était gouverné. Le 4 juillet 1989, le Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur, Vincent Guézodjè, auquel se sont joints les six préfets de province, les responsables syndicaux, des délégués des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, les secrétaires provinciaux du Parti se sont longuement concertés et ont abouti à la conclusion que les cours devaient reprendre impérativement

le 17 juillet 1989, si l'on voulait éviter la perte de l'année scolaire et universitaire 1988-1989. Ne s'étant pas sentis liés par les engagements pris ce jour-là, les enseignants poursuivirent la grève, obligeant ainsi le gouvernement à se prononcer sur la situation de l'école dans le pays.

1.2. La fermeture de tous les établissements scolaires et la perte de l'année 1988-1989

Le 26 juillet 1989, soit dix jours après la date supposée de reprise des cours, le gouvernement tint sa séance hebdomadaire. Les ministres en charge de l'enseignement rendirent compte des diverses initiatives qu'ils avaient prises pour convaincre les enseignants de mettre fin à la grève et de reprendre le travail. Tout le monde a pu constater que la situation était restée bloquée et l'on attendait que le gouvernement déclarât officiellement que l'année scolaire 1988-1989 était blanche. A l'issue de la réunion du Comité Permanent du Conseil exécutif national le 26 juillet 1989, le secrétariat général du gouvernement informa l'opinion publique qu'après avoir pris connaissance du rapport fait par les ministres concernés sur les problèmes de l'école dans le pays, le gouvernement procéda à une analyse de la situation globale et aboutit aux deux conclusions suivantes :

-Le Parti, Etat, les syndicats des différents ordres d'enseignement et les associations des parents d'élèves ont expliqué aux enseignants les particularités de la situation économique de notre pays et l'impossibilité objective pour l'Etat de satisfaire toutes leurs exigences ;

- Malgré un tel effort de la part des uns et des autres, les enseignants ont conduit à la perte de l'année scolaire 1988-1989 par leur intolérance et leur intransigeance. « En conséquence, le Comité Permanent du Conseil exécutif national, après avoir pris avis du bureau politique du comité central du Parti de la révolution populaire du Bénin a décidé ce qui suit :

-Les établissements scolaires sont officiellement fermés et l'année scolaire 1988-1989 est déclarée « **année blanche** » pour tous les établissements dont les activités pédagogiques sont restées paralysées. La rentrée scolaire et universitaire 1989-1990 est maintenue au 1er octobre 1989.

-Les ministres chargés de l'enseignement sont autorisés à organiser les examens de fin d'année à l'intention des candidats des établissements publics et privés ayant suivi régulièrement les cours jusqu'à la fin de l'année scolaire ainsi que pour les candidats libres, les redoublants des classes d'examen et les élèves des classes du niveau II candidats au BEPC.

-Le paiement des salaires des enseignants en poste dans les établissements scolaires et en grève depuis le mois d'avril 1989 est suspendu à compter du 1er juillet 1989 et ne reprendra qu'à partir du 1er octobre 1989 pour ceux qui auront repris les cours.

-Les salaires des mois d'avril, mai et juin 1989 déjà perçus par ces enseignants en grèves sont considérés comme compensant les arriérés des salaires des mois d'Octobre, Novembre et de Décembre 1988 qui leur sont dus par l'Etat.

-A partir de 1988, toutes les composantes de la société civile béninoise prendront le risque de s'organiser pour bouter le pouvoir en place. Encouragés en cela par les formations politiques opérant dans la clandestinité, les étudiants surtout ; mais également les Agents Permanents de l'Etat, organiseront des grèves et des débrayages répétés. Les enseignants agissant en lieu et place de leurs syndicats jusque-là demeurés des appendices du pouvoir, animeront cette période de contestation qui entraînera la paralysie totale de l'appareil de l'Etat et du système scolaire. L'année scolaire 1988-1989 sera déclarée "blanche". Les enfants des nantis prendront le chemin des pays étrangers où ils poursuivront leurs études en toute quiétude pendant que la grande masse demeurera impuissante devant la situation. La journée du Lundi 11 Décembre 1989 va marquer d'un sceau particulier cette détermination du peuple à braver le pouvoir en place qui constipé par les populations descendues dans les rues, se rendra à l'évidence que le changement tant souhaité par l'Ecole est désormais inévitable.

1.3. La crise économique comme facteurs nuisibles au système éducatif des pays situés au sud du Sahara

Les ajustements salariaux de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont été accentués par la crise économique qui a affecté le continent dans les années 1980. En effet, dès le début de cette décennie, nombre de pays africains ont été confrontés à des difficultés macro-économiques ;– déficits budgétaires, déficits de la balance des paiements, inflation – notamment à la suite du choc pétrolier de la décennie précédente. Ces problèmes ont donné lieu à des programmes d'ajustement structurel mis en place par le FMI et la Banque Mondiale. L'envergure des déficits exigeait des mesures vigoureuses – ; le financement externe des dépenses récurrentes n'était plus possible et les partenaires pourvoyeurs de fonds ont souhaité voir les gouvernements mettre en œuvre une politique économique fondée sur une réforme structurelle. Contraints de contrôler et de réduire les dépenses gouvernementales, certains pays ont choisi de geler le recrutement et/ou la promotion des fonctionnaires et même de réviser les échelles salariales. Cela a concerné les

fonctionnaires mais, dans certains cas, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour les enseignants. Par exemple, au Bénin, tout recrutement dans la fonction publique a été suspendu entre 1987 et 1994. Entre 1986 et 1992, la rémunération des fonctionnaires était calculée sur la base de l'échelle salariale en vigueur depuis 1986. À la suite de la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous de Jomtien en 1990, une nouvelle politique volontaire de réduction des salaires moyens est apparue dans certains pays d'Afrique subsaharienne à la fin des années 1990 dans le but d'augmenter le nombre d'enseignants. Le gel de la formation et du recrutement des enseignants fonctionnaires depuis la fin des années 1980 a provoqué un déficit d'enseignants pendant que la demande d'éducation s'est mise à progresser rapidement dans le cadre de l'effort pour l'EPT. Les communautés qui s'inquiétaient de l'éducation de leurs enfants ont réagi et entrepris spontanément de recruter des enseignants et de les payer elles-mêmes. Au niveau national, les pays ont envisagé de nouvelles solutions afin d'accélérer le recrutement des enseignants. Ces solutions ont été différentes selon l'histoire et les caractéristiques spécifiques de chaque pays pour défaut de moyens. Le ministre de l'Education du Cameroun, M. **Eteki Mboumoua** donne le ton à la Conférence de Yaoundé, la première qui entreprend une réflexion fondamentale sur l'enseignement primaire, par l'un des plus brillants discours prononcés au cours des conférences des ministres :

« Depuis nos indépendances respectives, nous sommes engagés dans une véritable course poursuite entre la création de classes nouvelles d'une part et l'augmentation des effectifs scolaires d'autre part, liés à la pression démographique et au désir de plus en plus généralisé d'accéder à un certain niveau de connaissance. Cette recherche d'une scolarisation plus poussée s'est exprimée dans les objectifs de la fameuse Conférence d'Addis-Abeba en 1961, qui a défini les principes d'une scolarisation massive dans un délai historiquement limité. Littéralement emportés par ce tourbillon, nous avons été amenés à multiplier les ouvertures d'écoles, à recruter de nombreux maîtres, à accueillir dans les classes des effectifs scolaires de plus en plus importants. Cette progression un peu tumultueuse apparaît dans les rapports de tous les Etats et elle pose partout les mêmes problèmes : maîtres insuffisamment formés et d'un niveau de culture générale en régression puisqu'il se limite trop. L'évolution de l'enseignement primaire en Afrique Noire francophone souvent réduit au seul certificat d'études, classes à effectifs pléthoriques où il faut

parfois assurer un enseignement à mi-temps pour permettre une rotation des élèves dans les mêmes locaux, manque de livres et de matériel scolaire. L'amélioration de cet état de choses suppose des dépenses qui dépassent les possibilités financières ordinaires des Etats. Certes des aides extérieures bilatérales et multilatérales peuvent venir compléter les efforts nationaux, par exemple la fourniture des livres scolaires, l'équipement des locaux d'enseignement, etc... Mais outre que cette assistance ne peut être par essence que complémentaire et marginale, il est impensable qu'un pays fonde ses espoirs de développement uniquement dans la coopération ».

Cette situation qui se caractérise par une dégradation certaine de notre enseignement, vérifiable dans les statistiques, n'est certes pas propre à la seule Afrique ; la plupart des Etats du monde connaissent ou ont connu les difficultés qui résultent du passage trop rapide à une scolarisation de masse. Nous savons d'ailleurs quels peuvent être les remèdes. Dans la lecture des rapports, nous retrouvons les mêmes souhaits :

« Maîtres mieux formés, mieux encadrés, locaux scolaires mieux adaptés, livres uniformément répartis et moins chers nous connaissons les remèdes, mais pouvons-nous les appliquer ? Avons-nous les moyens financiers d'assurer une scolarisation à la fois massive et de qualité ? C'est ici que s'affrontent les goulets d'étranglement et cette redoutable limite de la disponibilité financière de nos Etats ».

De l'étude minutieuse des coûts de scolarisation, il ressort que de nombreux pays se trouvent placés devant ce dilemme : comment assurer une croissance quantitative et qualitative de la scolarisation avec des moyens budgétaires qui ne croissent pas en proportion ? Certains Etats ont résolu momentanément le problème en procédant à une limitation de la vitesse de croissance de la scolarisation, voire en stoppant l'ouverture de nouvelles classes ; mais la pression des masses scolarisables est telle que l'on peut difficilement envisager le maintien prolongé de cette politique.

D'autres Etats se sont orientés vers une diminution du coût de l'enseignement, soit par une restriction du nombre des années scolaires - cinq années au lieu de six par exemple. Le Cameroun, quant à lui, s'oriente vers une solution tendant à n'accorder que deux années de redoublement dans le cycle primaire, ou en d'autres termes à limiter à huit ans le séjour dans l'enseignement primaire. Mais cette solution suppose d'une part une organisation de l'état civil particulièrement rigoureux, et d'autre part, requiert un système de fiches

scolaires individuelles spécialement perfectionné, sans compter une vigilance et une collaboration de tous les directeurs des écoles primaires, tant publiques que privées. C'est dire que dans la plupart des pays au sud du Sahara, on note

« les crises des systèmes éducatifs, ces crises qui vont en s'agrandissant selon l'ordre de l'éducation. Aujourd'hui, les crises de l'école et des universités sont fréquentes dans la totalité des pays dans l'Afrique de l'Ouest. »

Selon Paulin HOUNTONDJI, dans *Médiocrité* du système éducatif : in les causes politiques, il estime entre autre que la durée d'un mandat ministériel relativement courte empiète sur l'aboutissement des réformes éducatives. A ce propos il dit « ... toute action à entreprendre dans ce secteur doit obéir aux principes cardinaux de l'approche à long terme. Malheureusement au Bénin, je ne vois pas les problèmes du monde scolaire et universitaire sur cet angle. La durée moyenne de vie des ministres de l'éducation est d'un an ». En plus de la durée très courte de mandat qui influe sur l'efficacité et la réussite des réformes éducatives, le Professeur HOUNTONDJI mentionne l'absence de moyens qui permet d'appliquer ces réformes.

1.4. Les conséquences du phénomène sur l'économie béninoise

L'économie béninoise extravertie, désarticulé est une économie dominée. En tant que telle, elle est plastique c'est-à-dire modelable. En effet, elle subit des coups et des contrecoups de l'économie internationale. Son évolution au cours de la dernière décennie semble être un résultat des deux chocs pétroliers et de la gestion du régime PRPB. En 1983, cette économie a été affectée par la crise internationale et le Produit Intérieur Brut (PIB) a connu un taux d'accroissement de 6,7% seulement contre 18% en 1982. En terme réel, le PIB a enregistré une baisse de 2% par rapport à 1982. Le secteur primaire-secteur dominant de l'économie a connu une stagnation au cours de l'année 1983. Ici, ce mauvais comportement s'explique par la faiblesse des échanges du Bénin avec l'étranger. La balance commerciale est déficitaire, le dollar étant instable, le prix du pétrole étant en hausse, les tarifs douaniers ne cessent d'augmenter entraînant la flambée du prix des produits. Face à cette situation, les autorités du PRPB, malgré leur réticence ont finalement accepté de négocier avec la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International (FMI). L'aide pour le redressement économique est toujours apporté sous condition après analyse de la nature du déséquilibre. Il s'agit surtout de mesures draconiennes touchant non seulement les finances publiques mais aussi la distribution des revenus. C'est pourquoi si en

1983 on pouvait trouver un travail sans difficulté majeure en 1986, l'Etat n'embauchait que 88% des demandeurs d'emplois. Pour lever l'équivoque, la lettre circulaire n°574/MEMS/DGM/SA du 02 Février 1988 vient notifier clairement à tous les étudiants en formation qu'ils ne doivent pas s'attendre à une répartition systématique dans la fonction publique à la fin de leur étude. Aussi, depuis 1986-1987, les jeunes professeurs sortis de l'ENS se retrouvent comme collègues des autres entités professionnelles ou non se retrouvent à la maison malgré le besoin pressant en enseignants et surtout de qualité. C'est dire que la crise économique qui frappe durement notre pays ces dernières années n'avait épargné aucun secteur y compris les caisses de l'Etat devenues sèches. L'exemple le plus frappant le plus probant c'est celui de la BCB. Ngor DIENG examinant l'impact de la crise économique sur les rendements scolaires déclare à juste titre :

« Le malheur des pays pauvres c'est qu'ils ne sont en mesure de prendre en charge le bon fonctionnement des secteurs clés du développement : l'éducation ; la sante ; l'agriculture etc. Or on ne peut développer notre pays qu'en instaurent un système éducatif solide et stable avec des ressources humaines de qualité et l'Homme reste et demeure cette ressource. »

Dans l'histoire de la jeune nation les abattements de salaires la réduction des indemnités la rareté des salaires due à l'incapacité de l'Etat de payer ses fonctionnaires ; le non-paiement des bourses et secours aux étudiants lycéens et collégiens n'ont fait qu'aggraver une situation déjà précaire. Des protestations aux menaces à travers des tracts nous sommes passés à des cessations de travail dues à une situation que les travailleurs ne peuvent plus supporter. Mouvements de grèves qui ont sérieusement perturbé la vie financière de l'Etat. Quatre, cinq ou même sept mois d'arriérés de salaire pour certains restaient à payer aux Agents Permanents de l'Etat. Mais très vite la revendication salariale a été doublée de revendications politiques. Autant de crises débordantes qui ont amenés les autorités à envisager la signature d'un programme de relance économique de gestion saine de respect des normes financières avec le F M I et la banque mondiale .Après de longues et parfois douloureuses négociations avec les institutions citées plus hauts , le Benin a signé son projet d'ajustement structurel PAS en juillet 1989 : Conséquence le premier programme d'ajustement structurel va couvrir la période 1989 - 1992 soit trois ans de coupes sombres aux conséquences dramatiques , c'est dire que le début des années quatre-vingt fut marqué, dans plusieurs pays, par une innovation qui éclata comme un tonnerre dans un ciel de saison sèche. Pour la première fois

était posé le principe de concours, c'est-à-dire d'une compétition, en plus du diplôme de fin d'études, pour accéder à des places dont le nombre, désormais limité, devrait être fixé chaque année, en fonction des besoins. Et comme pour signifier encore plus clairement la fin d'une époque, des mesures réglementant le régime des bourses furent annoncées.

Au total on retient que la crise économique des années 1980 qui a fait que le recrutement des enseignants a été gelé est une cause qui justifie la situation actuelle dans le système éducatif dans bon nombre de pays africain. Quelle est alors la conséquence de ce phénomène sur le système éducatif béninois ?

1.5. Impact du phénomène sur le système éducatif béninois

1.5.1. Le gel du recrutement

La politique sociale de l'Etat béninois de 1977 à 1986 consistait à engager systématiquement tous les diplômés sortis l'UNB. Mais l'état des finances et l'aggravation de la crise économique en 1983 ont remis en cause ce processus d'intégration à la fonction publique. Cette crise fut marquée par des difficultés de paiement, l'effondrement des services bancaires, l'aggravation des dettes extérieures et intérieures. Le budget et les crédits alloués au secteur de l'éducation ont baissé considérablement. C'est dire que les difficultés économiques n'étaient plus de nature à encourager les recrutements. C'est dans ce sens que la loi des finances gestion 1987 et celles qui l'ont suivie furent votées par l'Etat pour le gel du recrutement dans la fonction publique. La note circulaire N° 574 / MEMS / DGM / SA / du 02/ 02 / 1988 indique clairement à tous les étudiants en formation de ne plus rien d'attendre à une répartition systématique comme ce fut le cas des années antérieures. Ce manque de recrutement provoque donc une réduction progressive du personnel de l'administration en général et surtout celui des enseignants en particulier ; puis que chaque année le nombre de départ à la retraite est considérable. Quand nous savons aussi que les enseignants sont déjà en nombre insuffisants, il est donc possible de mesurer l'ampleur de cette baisse sur le corps enseignant.

1.5.2. L'année blanche 1988-1989

Les luttes sociales des années 1988-89 qui ont bouleversé la scène politique de notre pays ont été le fait des syndicats dont le fer de lance fut le Syndicat National des Enseignants du Supérieur (S.N.E.S.) En effet, l'Etat s'étant trouvé en mauvaise posture de débiteur impénitent vis-à-vis des Agents Permanents de l'Etat et ayant aggravé les fait en décidant d'abattre de 10 % les salaires, les enseignants furent les

premiers à déposer les craies. Dans une déclaration publiée le 21 Avril 1989 ; le Syndicat dressait sans complaisance le constat de faillite totale du pouvoir, dénonçait les violations des droits de l'homme et énonçait une série de revendications sociales et politiques. Le gouvernement, croyant à une mauvaise plaisanterie, avait d'abord mis en branle tout son arsenal de méthodes d'intimidation : arrestations, menaces de licenciement et clé suspension de salaire. Rien n'y fit. L'intimidation n'ayant pas réussi à entamer la combativité des enseignants ; le gouvernement décida de "négocier". Une première rencontre eut lieu le 19 Avril 1989 entre membres du gouvernement et représentants des enseignants au Collège Notre-Dame à Cotonou. Les ministres présents à cette rencontre ne purent convaincre leurs interlocuteurs, qui n'avaient eu aucun mal à démontrer un à un tous les arguments avancés. Une deuxième rencontre ayant pour cadre la maison du peuple de Cotonou 5, réunissait le mardi 4 Juillet 1989 les délégations de tous les partenaires de l'école autour des deux ministres de l' Education et de quelques préfets. Objectifs : rechercher les voies et moyens pour sauver l'année scolaire 1988-1989. Là encore, ce fut un dialogue de sourds. Face aux représentants du pouvoir qui s'évertuaient à imputer le désastre économique et social du Bénin aux effets pervers de la crise économique mondiale et aux calamités naturelles, les enseignants firent un réquisitoire accablant du système politique en place depuis dix-sept ans. Les discussions qui avaient duré plus de dix heures, se sont soldées par un échec. Le compte rendu présenté par le porte-parole des ministres qualifia les enseignants d'imperméables et d'intransigeants.

En réalité, les positions du gouvernement n'avaient jamais varié depuis le début du conflit. Il s'agissait de duper les travailleurs en leur faisant de fausses promesses et d'obtenir des enseignants qu'ils reprennent le chemin de l'école sans aucune concession véritable sur la question des salaires. Cependant, après l' échec des premières tentatives de négociation, le Chef de l'Etat, le Président KEREKOU, décida de prendre lui-même le dossier en main. Malheureusement, les rencontres entre ce dernier entouré des ministres membres de la Commission de suivi du Programme d'Ajustement Structurel (P.A.S.) et les enseignants n'ont résolu aucun problème. Au contraire, il est apparu que l'Etat était de plus en plus incapable d'honorer ses engagements financiers. Après ces tentatives infructueuses, la rupture totale du dialogue sera consommée. Conséquence, les écoles fermées, les élèves sont laissés à eux-mêmes. La longue période d'attente d'incertitude quant à l'avenir scolaire a démotivé bon nombre d'élèves vis-à-vis du travail, à l'école. Ils ont perdu l'ardeur au travail scolaire, ayant eu le temps

d'embrasser d'autres activités. Ce qui explique l'attitude désinvolte et agressive des élèves envers leurs professeurs lors de la courte période de reprise d'Octobre 1989. Des propos désobligeants envers l'administration suivis des menaces de cessation de cours étaient monnaie courante au cours de la période de reprise d'Octobre au 8 Décembre 1989. Cette pratique aura d'ailleurs son prolongement même avec la reprise effective des cours en Avril 1990.

On peut donc retenir que de toutes les causes ayant entraîné la pénurie d'enseignants au Bénin, la crise économique des années 1980 demeure incontestablement celle qui a le plus secoué le système éducatif :

1.5.3. Le financement de l'éducation

Dans son discours-programme du 30 Novembre 1972 le Président KEREKOU avait insisté sur la nécessité de compter d'abord sur nos propres forces, sur nos propres ressources, sur l'initiative créatrice des larges masses. Cette affirmation se trouve ici vérifiée dans la mesure où le Bénin entend financer son école en comptant d'abord sur ses propres forces (Etat, Collectivités locales, écoles « devenues unités de production. ») et considère l'apport extérieur comme un appoint « accessoire ». La réforme de 1975 insiste sur la nécessité pour le budget national et pour les autres sources internes, de financer surtout l'infrastructure et l'équipement de l'Ecole Nouvelle. Les autorités avaient insisté sur le fait que l'Education est un investissement vital pour le développement et que l'Etat a le devoir d'en assurer le financement. Ce qui est nouveau, c'est que la réforme de 1975 fait accroître le rôle de l'Etat dans le financement de l'Education. Il faut souligner le fait que l'enseignement absorbait depuis 1960, une quantité non négligeable du budget national. Le budget de l'Education s'était même souvent accru plus rapidement que le budget de l'Etat.

La décision de bâtir une école entièrement publique allait poser de sérieux problèmes au plan du financement. En effet, malgré l'existence des écoles privées dans le passé, le financement de l'Education pesait déjà bien fortement sur le budget national. En 1972, avant la réforme, l'enseignement absorbait 31,2% du budget national. Outre le budget national, les contributions des parents et des collectivités locales étaient sollicitées. La réforme rappelle le fait qu'auparavant la construction des classes primaires et de Collèges d'Enseignement Secondaire revenait aux parents d'élèves et aux collectivités locales. Elle avait recommandé le maintien de cette contribution pendant une période transitoire. Il a été prévu qu'il serait mis fin à la contribution des familles par la suite ; ce qui n'a jamais été réalisé. En plus de ces contributions, la réforme avait aussi prévu la possibilité de

souscriptions volontaires des patriotes pour financer l'école nouvelle. A notre connaissance il n'y a eu aucune souscription de ce genre. Il était aussi prévu une contribution des sociétés installées dans le pays. Pour financer l'école nouvelle certaines mesures frappant les travailleurs, avaient été prises. C'est ainsi que sur décision du Conseil National de la Révolution (C.N.R.), il avait été institué par le Ministère de l'éducation et par décret du Président de la République :

Le versement au "compte spécial Ecole Nouvelle" de la totalité des indemnités pour les heures supplémentaires effectuées par les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs et chefs de service. Les autres agents de l'Administration et des sociétés bénéficieront, déduction faite de l'impôt général sur le revenu, seulement de 50% des dites indemnités. Les 50% restants devant être versés au "compte spécial Ecole Nouvelle" au titre de la contribution des agents à l'effort ponctuel national. Cette mesure de suppression et de réduction des indemnités appelle une remarque : elle est sélective en tant qu'elle frappe intégralement les agents. De plus on se demande si ce compte spécial Ecole Nouvelle" a bien fonctionné dans la mesure où de graves problèmes financiers ont empêché la mise en place de certaines structures de l'école nouvelle. La source de financement entièrement nouvelle recommandée par la réforme était surtout l'autofinancement de l'école, devenue unité de production, les fruits de cette production peuvent constituer un appoint du financement qui reste en grande partie à la charge de l'Etat.

Enfin nous avons les sources subsidiaires qui se composent des emprunts extérieurs et des aides extérieures. Pour les emprunts extérieurs, le financement de l'Education étant une tâche essentielle pour la construction de la Nation, l'Etat peut s'endetter pour l'assurer. Ces emprunts obéissent aux règles régissant ce domaine et complète les aides extérieures. Les aides extérieures proviennent souvent des pays amis et des institutions internationales. C'est dans ce cadre que le Canada avait financé la construction du collège polytechnique universitaire.

Tout en affirmant la nécessité pour l'Etat de compter d'abord sur ses propres forces pour financer son système éducatif, la réforme n'avait pas exclu la possibilité de recourir à des aides extérieures. Elle avait recommandé une réflexion sérieuse sur l'aide à l'heure où le pays cherchait à s'affirmer. Il faut insister sur le fait qu'il était difficile pour un pays comme le Bénin en 1975 de se passer entièrement des aides extérieures.

Eu égard à tout ce qui précède et à l'échec de la réforme, on peut dire que l'efficacité du système dépend surtout de sa

capacité à s'adapter aux structures de son champ d'application et d'opération. Le pays étant à dominance rurale, l'efficacité du système dépend de son extension, de sa capacité à toucher les différentes couches de la société et plus particulièrement les milieux ruraux. Il apparaît plutôt que le système demeure difficile d'accès pour la majorité des populations, ce qui explique le relatif sous-développement de certains enseignements. En tout cas, au terme des analyses qui précèdent, certaines constatations s'imposent. Parmi elles trois nous paraissent essentielles :

a- La première est que le Bénin a conçu au plan théorique un système éducatif susceptible de résoudre le problème de la formation des cadres politiquement armés. Techniquement forts, civiquement et humainement équilibrés. Une école capable de promouvoir le développement économique, social et culturel. Ceci grâce à une conception courageuse, audacieuse et même avant-gardiste. En d'autres termes la réforme de l'enseignement et de l'Education est une bonne réforme même si elle reste perfectible

b- La seconde remarque est que, bien qu'étant positive, la réforme n'a pas été bien appliquée. La raison majeure de cette situation tient au problème de son financement et de la non adhésion des enseignants et populations par manque de ressources nécessaires et de conviction. On est allé trop vite en précipitant la suppression des écoles privées. Il eût fallu limiter leur nombre et assurer leur meilleur contrôle et mener l'expérience de la réforme sur une petite échelle d'abord.

c- La troisième remarque est qu'on n'a pas toujours fait tout ce qui est nécessaire pour appliquer la réforme. Il est donc nécessaire qu'on s'interroge sur les efforts réellement consentis pour sa mise en application et cela, chacun à son niveau.

Cette réforme n'était pas la seule intervenue dans le système éducatif béninois, mais il y eu aussi celle de la suppression du châtiment corporel. De leur côté, les élèves perdent tout espoir en l'avenir de cette Ecole nouvelle. En dehors de ces causes il y en a d'autres qui sont :

1.5.4. La formation du personnel chargé de la mise en application des reformes

La réussite d'une reforme depend d'abord de la formation des personnes chargées de sa mise en application dit-on. Sur le terrain, l'Etat a pourvu toutes les Ecoles d'enseignants dont notamment les jeunes instituteurs révolutionnaires. L'absence totale de formation de ceux-ci, avant leur mise en route, l'inexistence, ou le caractère non opérationnel de certaines structures provinciales de formation, a conduit ; l'institut National, pour la Formation et la Recherche en Education à

se lancer dans une course effrénée de formation, ad' hoc et de très courte durée. Séminaires par ici et là, prenant en charge inspecteurs adjoints et conseillers pédagogiques... Sensibilisation aux pédagogies de l'Ecole Nouvelle et à des notions théoriques sur la liaison du travail productif avec le travail intellectuel peut bouleverser chez ces enseignants brutalement devenus formateurs de l'Ecole Nouvelle, des pratiques traditionnelles installées depuis la nuit des temps, pour mettre en place en quelques jours (72 heures ou une semaine au plus) toutes la théorie et la méthodologie qu'appelle l'Ecole Nouvelle. La liaison du travail productif au travail intellectuel a les mains bien blanches. Mais pour sa pratique au Bénin, elle n'avait point de mains. L'ignorance des méthodes propres à la pratique du travail productif, s'ajoute à l'incertitude des objectifs pour créer et faire couvrir en chacun une résistance passive face à l'inconnu. Toutes ces insuffisances reçoivent leur couronnement et consécration avec, le recrutement, massif des jeunes enseignants pour sonner le glas de la réforme et de l'innovation. Les jeunes instituteurs révolutionnaires sont des diplômés de l'enseignement général en chômage

1.5.5. La primauté de la politique comme facteur nuisible à la réforme.

Dans le processus de sa réalisation, l'Ecole Nouvelle a fait siens des principes des régimes socialistes qui pour satisfaire les populations, élabore des plans quinquennaux décennaux dans lesquels il est peu tenir compte du bien-être de l'homme et de sa moralité. L'Ecole Nouvelle se veut démocratique et populaire ; obligatoire et gratuite. Pour que ce principe soit, il faut en avoir les moyens. Pour ce faire, plusieurs écoles furent créées car le nombre d'élèves inscrits désormais s'est considérablement accru. Il fallait rapprocher l'administration à l'administré. Le manque d'enseignants qualifiés était visible. Que faire ? Fallait-il attendre l'aide des assistants français ? Ce serait une contradiction pour une école qui se voulait véritablement indépendante. L'urgence était là, pressante. La décision fut de combler le vide par des enseignants non qualifiés. Dans le but de rendre l'Ecole Nouvelle démocratique et accessible à tous, les jeunes collégiens titulaires du Brevet d'Etude du Premier Cycle et les étudiants en fin d'étude de deuxième année et plus tard tout titulaire du Baccalauréat devaient, après une formation militaire dont la durée variait entre un et un mois et demi, enseigner dans les écoles primaires pour les uns, et dans les collèges pour les autres afin de permettre à leurs jeunes frères de bénéficier de l'Instruction. Peu importe la qualité de l'enseignement qu'ils vont dispenser et des comportements qu'ils auront à adopter. Cette décision, prise en elle-même n'est pas mauvaise. Seulement la question se pose de savoir

si ces dits enseignants ainsi rendu responsables ont connaissance des règles morales pouvant leur permettre d'éviter d'éventuelle erreur déontologique. L'expérience a prouvé que les rapports que ces jeunes enseignants entretiennent avec leurs élèves ne sont pas toujours des plus souhaités. A côté des difficultés pédagogiques qu'ils rencontrent dans la transmission du savoir, ils entretiennent des rapports intimes et suspects avec leurs élèves filles comme garçons dont ils avaient la charge interrompant ainsi la continuation des études par celle-ci ou encore en bâclant purement le travail. Nous ne dirons pas que tous étaient mauvais. Ce serait injuste. Certains d'entre eux comme il en existe toujours se sont montrés sérieux et ont accompli avec conscience leur devoir. Mais la majorité, faute d'expérience, d'information se sont laisser aller à même en démontrant à travers leurs mauvaises attitudes leur immoralisme.

1.5.6. Le défaut de morale de l'éthique comme source d'échec des reformes

Le manque de moralité des encadreurs improvisés, enseignants compte tenu des exigences de la politique nouvelle en matière d'éducation et de certains enseignants qualifiés évoqué, nous allons insister sur quelques aspects. La formation des premiers ne les prédispose pas à l'enseignement. On peut cependant leur faire une concession en disant qu'ils n'étaient enseignants que de façon circonstancielle et temporelle. Le fait est là que cette pratique s'est étendue sur des années et qu'elle ne fut interrompue qu'en 1985. Compte tenu des difficultés économiques que connaissait déjà le pays. Force est de constater que même dans les écoles et instituts professionnels l'accent est très peu mis sur la morale. Dans les écoles normales très peu de place est accordée à la morale dans la formation des futurs instituteurs et professeurs. A leur création, l'enseignement de la morale professionnelle et de la législation scolaire était quasi inexistant. L'essentiel était d'avoir des enseignants qualifiés. Plus tard compte tenu des problèmes que rencontrent ces derniers dans l'exercice de leurs fonctions, il s'est avéré nécessaire d'introduire de façon systématique l'enseignement de ces deux disciplines dans le programme des cours à dispenser. Même à ce niveau l'enseignement n'est pas mis sur la morale. La preuve est que ces deux matières ne sont dispensées qu'en dernière année d'étude, pendant que les élèves-professeurs sont en stages dans les établissements scolaires. Ce qui fait que les professeurs stagiaires sont au contact de la réalité et se débrouillent comme ils peuvent selon leurs moyens avant même d'avoir des renseignements sur la tenue d'un enseignant idéal. La question se pose de savoir s'il n'y a pas beaucoup à apprendre en morale professionnelle et en législation pour qu'on limite

l'enseignement de celle-ci à quelque mois ? Si oui pourquoi alors les instituer au programmes pendant que les élèves-professeurs mettent la dernière main à leur formation ? Ce fait vient justifier la place secondaire qu'on continue de donner à la morale dans la formation des formateurs. La morale doit être enseignée comme discipline dans les instituts comme celui de l'économie pour permettre aux inspecteurs ou administrateurs qui sortiront de celui-ci d'être à même d'éviter un certain nombre d'erreur. Elle doit l'être aussi dans les écoles et facultés à vocation scientifique pour permettre aux futures scientifiques, savants de ne pas se démettre de leurs responsabilités morales.

L'immoralisme fait son chemin, se répand comme une épidémie. Les responsables du ministère de l'éducation inquiets de l'ampleur du mal adoptent le quinze février 1988 la circulaire N°063/MEMS qui portent en objet les mesures disciplinaires de moralisation mœurs dans les établissements secondaires. Cela montre que les responsables de l'enseignement sont conscients du mal et se préoccupent de l'enrayer par des mesures punitives. La jeunesse actuelle porte en premier lieu, la marque de l'immoralisme qui frappe de plein fouet la société béninoise, les élèves de nos collèges en particulier. L'éducation en tant que moyens de développer les facultés de l'homme, subit chaque jour des dégradations dans les établissements. La suppression dans les collèges des leçons de moral, ce n'est pas le cas dans les écoles primaires, l'absence de tout encadrement d'ordre moral, la non lecture du règlement intérieur, parfois inexistant dans la plupart des établissements expliquent l'ignorance des règles élémentaires de politesse et de bienséance des élèves souvent naïfs et inconscients de leurs mauvaises conduites. Les surveillants généraux des établissements constatent le fait chaque jour. La preuve est qu'ils interviennent souvent pour rappeler au respect du règlement. Le manque de moralité des élèves peut être perçu de la façon suivante :

-L'on observe des comportements suivis d'attitudes agressivité à l'égard des enseignants.

-Le langage irrespectueux et arrogant des adolescents sont des signes tangibles de cette crise de moralité.

-L'administration des collèges parfois débordée par l'activité qui se développe s'efforce de contenir les tendances à des mouvements de révoltes.

1.5.7. Du désengagement des parents d'élèves et les déperditions scolaires.

Il est important de rappeler ici que le peuple béninois avait soutenu la réforme depuis son élaboration jusqu'à sa mise en application. Ce soutien s'est traduit par la construction

d'écoles sur la base du principe de compter d'abord sur ces propres forces. Ainsi, progressivement la participation financière des parents d'élèves n'a cessé d'augmenter compte tenue des nombreuses sollicitations pour les besoins d'infrastructures, d'équipements, de matériels didactiques et de logements. A ces multiples participations financières, il faut ajouter la lourde charge que constituent les élèves pour leurs parents. De leurs élèves, les parents attendent un travail satisfaisant. Mais avec les activités coopératives, on assiste à une baisse du niveau des élèves et à des échecs massifs. Les parents sont indignés par cette déplorable situation scolaire car, elle ne présente aucune issue de développement et d'épanouissement pour les jeunes générations. Si le développement consiste à renforcer les points forts des acquis sociaux, culturel, technique, économique et politique et à atténuer les points faibles ou les déséquilibres, la réforme doit en principe permettre un processus d'apprentissage ouvert à l'action coopérative, et à l'esprit expérimental. C'est dire en terme claire que l'école nouvelle doit permettre une formation scolaire et extrascolaire. Les parents d'élèves sont véritablement désemparés, désappointé par les résultats auxquels a abouti la politique éducationnelle dans notre pays. En effet, à côté de la baisse, de l'échec, il y a le problème de l'emploi pour les jeunes diplômés qui n'est pas résolu. Cette insuffisance de l'école Nouvelle est notoire et constitue un véritable élément de découragement pour les parents. On remarque de plus en plus que les parents se désintéressent de l'Ecole Nouvelle.

1.5.8. Les dysfonctionnements dans la gestion

L'application de l'innovation, travail productif et enseignement a démarré par une très brève popularisation peu avant la proclamation de la rentrée politique de l'Ecole Nouvelle en 1976. De la conception théorique, on est passé directement à l'application, c'est-à-dire à la généralisation de l'expérience dans toutes les écoles et tous les établissements du territoire. A la rentrée, tous les élèves prenaient la route de l'Ecole, sac et matériels scolaires accrochés une épaule, houe et coupe-coupe suspendus à l'autre. Dans les écoles et autour du périmètre, scolaire propre, des espaces, ont été délimités pour le labour et la culture des produits ressortant du milieu. Des coopératives ont été installées où maîtres et élèves doivent organiser et gérer la production. Des plages ont été dégagées dans les programmes pour permettre aux heures dévolues, d'aller au, champ avec exclusivité particulière pour les moments de pluie ou après la pluie. L'Ecole Nouvelle étant un pari politique. Un moteur du développement indépendant au regard du rôle passif et aliénant joué par l'école précédente.

Une évaluation de l'expérimentation, ~ la formation du personnel chargé de l'application effective de l'expérience en toute logique de réforme, l'élaboration d'un programme d'activité tenant compte des données du milieu, des exigences de l'enseignement, dès l'instruction théorique de l'âge des enfants et surtout des objectifs pédagogiques comme le proposaient la loi d'orientation du Bénin et la résolution de Harraré ou d'autres instances internationales. Dans l'article 42 de la loi d'orientation de l'Education nationale on pouvait lire:

La présente réforme sera, progressivement mise, en œuvre dès la rentrée scolaire et universitaire 1975-1976 et conformément, à un échéancier fixé par décret pris en conseil des ministères/ sur proposition du Ministre chargé de l'Education Nationale. Non, seulement il n'a pas été tenu compte de cette année d'application progressive soulignée par le législateur (Commissaires de la réforme) mais encore aucun texte organique, aucun décret, n'a été pris, aucune structure d'administration, de gestion, de régulation, n'a été mise en place pour l'application de l'innovation, Il s'en est donc suivi, improvisation, interprétations abusives et intéressées, toutes traductions personnelles à des fins inavouées où l'enseignement, c'est à dire l'instruction et le savoir constituaient, avec les pauvres enfants, les victimes innocentes du désordre des crimes. Pour maintes raisons, (acquisition de superficies démesurées, temps et travail des champs excessifs, absence de méthode et d'apprentissage induits par l'innovation etc....) l'échec c'est-à-dire la lassitude générale était prévisible. Voici très sommairement présentées, quelques-unes des étapes qu'on aurait dû respecter et qui auraient permis d'amoindrir les dégâts occasionnés par la précipitation.

Après cinq ans d'application généralisée dans les écoles de l'enseignement primaire et dans les établissements d'enseignements moyens général, technique et professionnel, le Gouvernement a décidé de procéder à une évaluation de la mise en œuvre de la nouvelle Loi. L'évaluation a été provoquée par les mécontentements des populations relatifs à certaines pratiques scolaires déplorable. C'est pourquoi elle fut une évaluation populaire ayant impliqué la participation de toutes les couches socioprofessionnelles de la nation ainsi que de toutes les institutions de l'Etat et les instances du Parti. Elle a impliqué tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin, à l'élaboration du Programme National d'Edification de l'Ecole Nouvelle. Elle s'est accomplie du 6 juin au 13 septembre 1981 avec la fin des travaux du Séminaire-Bilan qui a été convoqué pour examiner les résultats de l'évaluation proprement dite. Les principales conclusions auxquelles le Séminaire-Bilan est parvenu sont les suivantes :

- A propos de la production scolaire : « En ce qui concerne la production scolaire, beaucoup d'insuffisances ont été relevées... En conclusion, l'initiation à la production à l'Ecole Nouvelle doit plutôt donner la priorité aux aspects éducatif, qualitatif et expérimental plutôt qu'à l'aspect quantitatif et économique dont les conséquences n'ont fait que dénaturer les nobles objectifs initialement fixés en la matière par la loi d'orientation de l'Education Nationale ». Des recommandations ont été faites dans le sens de l'amélioration de la pratique de la production scolaire.

- A propos du calendrier scolaire et universitaire : « Suite aux résultats des enquêtes menées auprès de la population et aux débats du séminaire, il ressort que le calendrier actuel ne présente aucun avantage pour les élèves et étudiants, ni pour les enseignants, ni pour les parents d'élèves, ni pour l'administration. Compte tenu de tous ces inconvénients, le Séminaire propose de fixer la rentrée scolaire et universitaire au mois d'Octobre de chaque année. ». Ici encore ; des recommandations ont été faites pour parvenir sans accroc au nouveau calendrier en usage dans tous les pays de l'Afrique occidentale francophone.

- A propos de la durée du cycle : « En ce qui concerne la durée des cycles d'études, compte tenu de la baisse du niveau général constatée et de la compilation des programmes pour le temps d'exécution... », Il a été recommandé de revenir, d'une façon générale, au nombre d'années en vigueur dans les cycles avant la Réforme, en particulier à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. ». Des recommandations ont été faites en ce qui concerne l'enseignement primaire par rapport à la fonction de l'enseignement maternel.

- A propos des programmes d'études : « En ce qui concerne les programmes qui doivent aider à la matérialisation du principe de la liaison de l'Ecole à la vie en permettant l'étude et la transformation du milieu, la connaissance et la maîtrise de l'enseignement, le séminaire a eu à relever... » de nombreuses insuffisances qui justifient la conclusion suivante. « Déviation dans l'application des programmes par rapport aux objectifs initiaux assignés à l'Ecole Nouvelle... »

II. CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous pouvons dire qu' en définitive que la question du recrutement et de formation des enseignants n'a pas été correctement résolue au cours des dix premières années de l'application de la reforme Ecole Nouvelle .L'absence d'une politique rigoureuse de formation continue ; conduit à des errements des tâtonnements qui n'ont fait qu' empirer la situation générale du système .En effet , à l'enseignement de base ,le mode de recrutement et de

formation ne répond à aucune norme scientifique. Il a été plutôt caractérisé par la complaisance ; le laisser-aller, le manque de rigueur dans l'éducation, le recrutement des personnes au profil inadaptées à l'enseignement. Les jeunes instituteurs ainsi recrutés étaient donc pour la plupart des enseignants non qualifiés qu'on larguait sur le terrain sans formation pédagogique initiale. Pire encore, c'est pour la plupart des enseignants d'un niveau douteux qui embrassait la fonction enseignante comme un échappatoire. Car la situation était telle que, qui n'avait un emploi dans les autres secteurs pouvait intégrer volontiers le corps enseignant sans vocation. C'est pour dire la fonction d'abord, la vocation après. Cette situation a été en effet entretenue et encouragée par l'Etat qui trouve en ces JIRES des éléments d'appoint pour pallier à la pénurie d'enseignants pas dans l'efficacité, mais plutôt dans la médiocrité. Puisse que cette triste expérience a été élargie à l'enseignement secondaire par l'envoi des Bacheliers en mission d'enseignement sans formation initiale également.

Le mode de recrutement et de formation des enseignants influe nécessairement sur la qualité de l'enseignement. En effet la prestation de ces enseignants sur le terrain n'assouvit pas les attentes des populations. On assiste alors à un enseignement au rabais que traduisent les rendements aux divers examens scolaires. Il faut reconnaître que des efforts ont été déployés sous diverses formes pour une réorientation et une redynamisation du système scolaire. Mais les échecs auxquels ont eu à conduire les actions de développement ont traumatisé les populations et celles-ci sont lassées des éternels recommencements ponctués de nouvelles dénominations qui n'apportent rien de nouveau pour améliorer le système éducatif. Les raisons de ces échecs résident dans l'inapplication des choix formulés par rapport aux réalités nationales qui demanderaient plutôt des options plus modestes et plus réalistes.

En résumé le système éducatif béninois, depuis les réformes de 1975 souffre de certains maux qui ont pour noms : baisse qualitative du niveau des jeunes, inadéquation entre la formation et les emplois disponibles, pénurie d'enseignants qualifiés, démotivation, stabilité stagnante de carrière pour ne citer que ceux-là Cette situation déjà alarmante ne trouve aucune issue surtout avec l'impossibilité pour des raisons liées à la crise économique de recruter les jeunes professeurs sortis de l'Ecole Normale Supérieure pour combler le vide qualitatif et quantitatif qui s'observe sur le terrain. Sachant qu'un pays ne vaut que ce que vaut son système éducatif, les responsables béninois devraient comprendre que la formation des citoyens a une conscience civique et qui s'efforceront d'occuper en permanence l'espace juridico constitutionnel

qui oblige aux respect des droits de l'homme et à la gestion honnête du bien commun ne sera que l'œuvre des professeurs qualifiés. Le Benin devra donc revoir son système éducatif en insistant sur la formation des formateurs pour que vive finalement l'école béninoise que nous voulons chaque jour plus solide et plus prospère.

REFERENCES

- [1] AFFAGNON Raouf : Enseignant et ancien syndicaliste du MESFTP à la retraite.
- [2] AKUEGNIHO F. Vianney : (2010) Le rendement scolaire des enfants : effet de l'implication de la cellule familiale dans les communes d'Abomey Calavi et Cotonou UAC, mémoire de maîtrise p143.
- [3] AIDASSO Kocou : (2005) Impact des activités parallèles des professeurs des collèges publics sur le rendement scolaire, ENS, Porto-Novo, p 90.
- [4] AULAGNON Michel : Les Universités Africaines à bout de souffle in le Monde, N°14911 du Janvier 1993.
- [5] CODJIA A. Thimothée (2002) : La responsabilité des acteurs de l'éducation dans le rendement scolaire au CEG Aplahoué, ENS, Porto-Novo, p 50
- [6] COMBS Philip H : La crise mondiale de l'éducation, Bruxelles, De Boeck, Université, 1989.
- [7] DOSSA Alain et TCHIBOZO Serge Gervais(1990) : Le non recrutement des professeurs sortis de l'Ecole Normale Supérieure et son impact sur le système d'enseignement au Bénin, Promotion 1989- 1990 ENS p37.
- [8] EGBAKOTAN F. Eugene : Réforme de l'enseignement secondaire et la contractualisation de la fonction enseignante 2005, ENS, Porto-Novo p 45.
- [9] EZIN Casimir et GNIMANDY Albert (1985) : L'Etat face au problème pénurie du personnel Enseignant dans l'Enseignement Moyen Général de 1972-1984. ENS, Porto-Novo p 48.
- [10] GODONOU A. Anthony et Jose O. VIDJANNAGNI : Problématique de la gestion du temps scolaire dans l'enseignement secondaire au Bénin : Etats des lieux et approches de solutions 2012, UAC, FLASH, DSLC, p 78.
- [11] HOUNTONDJI Paulin : Médiocrité du système éducatif, in les causes politique, in Afrique éducation, numéro d'hiver 64-65 Décembre 1999-2000 pp 40-42.
- [12] LOZES François : (1987), Nécessité d'insister sur la valeur éthique en philosophie pour un enseignement susceptible d'élever la conscience morale, UNB, ENS.
- [13] Marc GILMER : L'évolution de l'enseignement primaire en Afrique noire francophone : Une approche qualitative, IIPE, Dakar, Paris, Mars 1971, pp 25-26.

- [14] Eteki MBOUMOUA : Ancien ministre de l'éducation du Cameroun 1961
- [15] MIGNANWANDE Hubert : (2004), Cours de Psychologie de l'adolescent, UAC, p 73.
- [16] MIGNANWANDE Hubert : Histoire de l'éducation de la République Populaire du Benin de 1960 à 1981.
- [17] MOUTOUAMA Daniel et Jacques MONTEIRO : De la baisse du niveau scolaire au Bénin : Causes et approches de solution (1984-1985), ENS, Porto-Novo, p 26.
- [18] Ngor DIENG : La crise scolaire : Diagnostic d'un malaise profond ndarinfo.com, p 4.
- [19] NJOH-MOUELLE Ebénézer : De la médiocrité à l'excellence, Essai sur la signification humaine du développement, Ed Clé Yaoundé, pp 49-50.
- [20] PIAGET Jean : (1969), Psychologie et pédagogie Edition Denoel, Paris. p264.
- [21] TCHITCHI Toussaint : (2001) Rapport national sur le développement de l'éducation préparée pour le BIE Porto- Novo Avril, p 94.
- [22] TODALEHOU A. Vincent (2005) : La crise du système scolaire béninois : Quelles solutions pour l'avenir ? ENS.
- [23] Ngor DIENG : La crise scolaire : Diagnostic d'un malaise profond ndarinfo.com, p 4.
- [24] OGOUYEMI O. Robert : L'Ecole nouvelle béninoise est-elle une école active ? (1981 1982) ? ENS Porto-Novo p72.
- [25] Conseil National de l'Education : Ateliers thématiques en préparation au 2eme forum national de l'éducation, Volume 2, Choix de communication, Star Edition, d'Aout à Octobre 2013, Cotonou Benin, p 225.
- [26] Compte rendu de la réunion du comité permanent du conseil exécutif national tenu le 26 Juillet 1989. Cf Ehuzu N3505 du 27Juillet 1989, pp 3- 12.
- [27] Lettre N° 574 /MEMS /DGM /SA du 2 /2/1988 portant non insertion direct des étudiants dans l'enseignement au Benin
- [28] Loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin article 13